

Date du document : 31/05/2023

ANNEXE 14

Décision CD-23e31-CWaPE-0773

LISTE DES ANNEXES A LA PROPOSITION
DE TARIFS NON-PERIODIQUES ELECTRICITE 2025-2029

- Annexe TNP-E0: Les tarifs non-périodiques des années 2025 à 2029 sous format directement publiable en cas d'approbation (Excel/Word + PDF), y compris leurs annexes.
- Annexe TNP-E1 : Les modalités d'application générales

•

- Annexe TNP-E2: Le descriptif technico-administratif des tarifs non périodiques 2025-2029
- Annexe TNP-E3: Les modalités d'application spécifiques, y compris le ou les éventuels règlements applicables aux prestations non-périodiques, les droits et devoirs des différentes parties, les limites de propriétés,...
- Annexe TNP-E4 : Une note explicative (Word + Excel) contenant les hypothèses, les méthodes de calculs et les calculs sous-jacents à la détermination des tarifs non-périodiques 2025-2029
- Annexe TNP-E5: Un fichier Excel permettant la comparaison des tarifs non-périodiques de l'année 2025 avec ceux des années 2024 et 2023 ainsi qu'une note explicative détaillant et justifiant les modifications proposées.
- Annexe TNP-E6: Pour chaque modification ou changement proposé à l'Annexe TNP-E6, un tableau
 de comparaison de l'application des tarifs avant et après la modification dans un cas de figure
 précis de façon à simuler l'impact financier de la modification proposée.
- Annexe TNP-E7: La note reprenant les différentes étapes conduisant à l'harmonisation et l'uniformisation des tarifs non-périodiques électricité à l'échéance du 1^{er} janvier 2030, ainsi que le tableau mesurant les progrès vers les objectifs des §§ 2 et 3, ainsi que les données en volume et en euros des tarifs non-périodiques déjà harmonisés et uniformisés, ou non
- Annexe TNP-E8 : Une proposition de calendrier de réunions périodiques de suivi
- Annexe TNP-E9 : Le fichier Excel (modèle CWaPE) présentant les simulations des coûts pour divers types de raccordement :
 - o maison individuelle sans extension;
 - o maison individuelle avec extension;
 - o lotissement pour 5 maisons;
 - lotissement pour 21 maisons;
 - lotissement de 5 maisons individuelles avec renforcement;
 - o nouvel immeuble collectif de 5 appartements (réseau 400V);
 - o nouvel immeuble collectif de 21 appartements (réseau 400V);
 - o transformation de maison de maître en 5 appartements ;
 - o raccordement d'un parc éolien de 6 éoliennes de 3 MW.

Le cas échéant, une indication mentionne que l'annexe est valable à la fois pour l'électricité et le gaz.